

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 octobre 2001

Original: français

**Lettre datée du 8 octobre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention les conclusions publiées le 8 octobre 2001 par le Conseil Affaires générales de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur les actions de l'Union européenne suite aux attentats aux États-Unis d'Amérique (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean **De Ruyt**



**Annexe à la lettre datée du 8 octobre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conclusions publiées le 8 octobre 2001 par le Conseil
Affaires générales de l'Union européenne, au nom
de l'Union européenne, sur les actions de l'Union européenne
suite aux attentats aux États-Unis d'Amérique**

1. Le Conseil réaffirme la détermination de l'Union européenne et de ses États membres de prendre toute leur part, de manière coordonnée, dans la coalition globale contre le terrorisme, sous l'égide des Nations Unies. Le terrorisme est un véritable défi pour l'Europe et le monde et constitue une menace pour notre sécurité et notre stabilité.
2. L'Union continuera de renforcer son partenariat avec les États-Unis d'Amérique, sur la base d'une coopération et d'une concertation renforcées, conformément à la déclaration ministérielle conjointe du 20 septembre et à la lumière des derniers entretiens du Président du Conseil européen et du Président de la Commission à Washington le 28 septembre.
3. L'Union a pris plusieurs initiatives afin d'étendre et de rendre effective la coalition antiterroriste. Elle souligne l'importance de ses relations avec ses partenaires arabes et musulmans. La troïka s'est rendue du 24 au 28 septembre au Pakistan, en République islamique d'Iran, en Arabie saoudite, en République arabe syrienne et en Égypte, où elle s'est aussi entretenue avec les responsables de la Ligue des États arabes, pour souligner en particulier le rejet solennel par l'Union européenne de tout amalgame entre les groupes de terroristes fanatiques et le monde arabe et musulman. Une consultation particulière a été menée avec la Fédération de Russie, lors du Sommet Union européenne/Fédération de Russie du 3 octobre à Bruxelles. À la suite de la déclaration conjointe adoptée lors de ce sommet, le Conseil souligne la nécessité d'intensifier et de renforcer le dialogue avec la Fédération de Russie, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme.
4. Le Conseil se félicite de l'adoption de la résolution 1373 (2001) par le Conseil de sécurité des Nations Unies et de la mise en place du Comité prévu par cette résolution. Il rappelle que l'Union et ses États membres se sont engagés à prendre rapidement les mesures nécessaires à sa pleine mise en oeuvre.
5. Le Conseil rappelle la détermination de l'Union à s'attaquer aux sources de financement du terrorisme, en concertation étroite avec les États-Unis. Il note que la Commission prend les mesures nécessaires pour geler les avoirs des personnes identifiées par le Comité des sanctions établi dans le cadre de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité.
6. L'Union poursuivra un dialogue étroit avec ses partenaires du processus de Barcelone, notamment à la réunion ministérielle du 6 novembre, ainsi qu'avec les pays du Golfe. Elle soutiendra l'intention des partenaires africains d'élaborer un projet d'initiative contre le terrorisme à l'occasion de la réunion ministérielle Union européenne/Afrique du 11 octobre. Une réunion de la conférence européenne au niveau ministériel sera organisée le 20 octobre, consacrée à la lutte contre le terrorisme. Elle permettra de mieux associer les États candidats et d'inviter pour la pre-

mière fois, en qualité d'«invités spéciaux», la Fédération de Russie, l'Ukraine et la République de Moldova. L'Organisation des Nations Unies, notamment la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, représentera un forum essentiel pour poursuivre les objectifs de l'Union.

7. En ce qui concerne l'Afghanistan :

- Le Conseil a adopté une déclaration séparée suite à la riposte en Afghanistan;
- L'Union et ses États membres mettront tout en oeuvre afin d'éviter un drame humanitaire en Afghanistan et dans les pays limitrophes. Ceci doit être fait en collaboration étroite avec les Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les autres agences spécialisées, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les États-Unis, les pays limitrophes et d'autres partenaires dans le cadre d'organisations multilatérales. À cet égard, le Conseil accueille avec satisfaction les premières mesures prises par la Commission pour venir en aide aux réfugiés, et l'invite à en présenter de nouvelles sans délai;
- L'Union européenne entend se tenir prête à appuyer, le moment venu, un processus politique engagé en Afghanistan avec le soutien des Nations Unies ainsi qu'à contribuer à la reconstruction, la modernisation, le développement et l'ouverture de ce pays.

8. Le Conseil est convenu des orientations suivantes :

- L'Union et ses États membres agiront dans un cadre multilatéral et bilatéral pour promouvoir la signature, la ratification et la mise en oeuvre rapide de toutes les conventions internationales existantes en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que la finalisation des négociations sur le projet de convention globale sur le terrorisme;
- Pour mener l'évaluation systématique des relations de l'Union avec les pays tiers en fonction de leur éventuel soutien au terrorisme, un cadre de référence sera élaboré. Dans ce contexte, le Conseil note l'intention de la Commission de lui faire, le moment venu, des propositions concernant les relations conduites dans le cadre de la Communauté;
- Dans les circonstances présentes, les relations de l'Union avec certains pays doivent être réexaminées :
 - Le dialogue avec le Pakistan, engagé à la faveur de la mission de la troïka, sera poursuivi et développé. Le Conseil invite par ailleurs la Commission à examiner les voies d'un renforcement de l'assistance communautaire à Islamabad, en particulier en envisageant la signature de l'accord de coopération de troisième génération avec le Pakistan;
 - Les consultations avec la République islamique d'Iran seront renforcées en vue de la négociation d'un accord de commerce et coopération avec ce pays;
 - L'Union européenne, dans la perspective du second sommet avec l'Inde, définira un renforcement de sa coopération avec ce pays;
 - Il importe également que l'Union renforce son engagement et ses relations avec les pays d'Asie centrale. Le Conseil invite ses instances com-

pétentes et la Commission à lui soumettre des propositions en ce sens. Une contribution substantielle de l'Union sera assurée en vue de la Conférence de Bichkek des 13 et 14 décembre, qui traitera notamment de la lutte contre le terrorisme.

9. L'Union réaffirme son action en faveur de la non-prolifération et du désarmement ainsi que sa volonté de poursuivre les efforts déjà engagés pour prévenir et stabiliser les conflits régionaux.

10. Le Conseil réaffirme la nécessité d'un retour à un véritable processus politique pour résoudre le conflit au Proche-Orient. Il rappelle son engagement à cet égard et invite le Haut Représentant à poursuivre ses efforts.

11. Le Conseil Affaires générales examinera les progrès effectués à sa prochaine réunion.
